



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CÔTES-D'ARMOR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2020-190

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des libertés publiques**

22-2020-11-04-001 - commission de contrôle élections partielles Lézardrieux pdf (1 page) Page 3

22-2020-11-04-002 - commission de contrôle élections partielles Plouguenast-Langast (1 page) Page 5

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-11-04-001

commission de contrôle élections partielles Lézardrieux  
pdf

ARRETE

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LEZARDRIEUX

Le Préfet des Côtes d'Armor,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 et R.11;

VU le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de M Thierry MOSIMANN en qualité de préfet du département des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Lézardrieux pour des Élections Municipales et Communautaires partielles intégrales les 29 Novembre et 6 Décembre 2020

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2020 instituant une délégation spéciale dans la commune de Lézardrieux

Considérant qu'il convient de nommer dans la commune de Lézardrieux les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LEZARDRIEUX à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale organisée le 29 novembre, et éventuellement le 6 décembre 2020 en cas de second tour, les personnes suivantes :

- Mme Anne SIDANER ( membre de la délégation spéciale)
- Mme Marianne LE BELLEC ( délégué de l'administration)
- Mme Estelle CHEVALIER ( délégué du tribunal judiciaire)

**Article 2**: La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et la présidente de la délégation spéciale instituée dans la commune de LEZARDRIEUX sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 04 novembre 2020

pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale

  
Béatrice OBARA

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-11-04-002

commission de contrôle élections partielles  
Plouguenast-Langast

ARRETE

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Plouguenast-Langast

Le Préfet des Côtes d'Armor,  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 et R.11;

VU le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de M Thierry MOSIMANN en qualité de préfet du département des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Plouguenast-Langast pour des Élections Municipales et Communautaires partielles intégrales les 29 Novembre et 6 Décembre 2020

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2020 instituant une délégation spéciale dans la commune de Plouguenast-Langast

Considérant qu'il convient de nommer dans la commune de Plouguenast-Langast les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor ;

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Plouguenast-Langast à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale organisée le 29 novembre, et éventuellement le 6 décembre 2020 en cas de second tour, les personnes suivantes :

- M Jean-Pierre QUINIO ( membre de la délégation spéciale)
- Mme Manuella CHAPRON ( délégué de l'administration)
- M.Loic JOURDEN ( délégué du tribunal judiciaire)

**Article 2**: La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et le président de la délégation spéciale instituée dans la commune de Plouguenast-Langast sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 04 novembre 2020

pour le Préfet et par délégation  
la Secrétaire Générale

  
Béatrice OBARA